



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 2 juin 2017, à 11 h 30.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier
- Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observatrice
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Est absente :

Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec

Le président de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2017-58

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2017

Résolution n° E-2017-59

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Renouvellement de l'entente d'adhésion à Ouranos

Résolution n° E-2017-60

- Renouveler l'Entente d'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à Ouranos pour une période de trois ans se terminant le 9 juillet 2020;
- Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 30 000 \$ pour l'année 2017, de 35 000 \$ pour l'année 2018 et de 40 000 \$ pour l'année 2019;
- Autoriser la direction générale à signer tous documents afférents pour donner plein effet à la présente résolution;
- Désigner le directeur général et trésorier de la CMQ ou son représentant comme membre non votant aux assemblées des membres d'Ouranos.

Référence : Rapport décisionnel du 2 juin 2017
Certificat trésorerie : CT-2017-12
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 371-04-2017 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé n° 198-04-2005

Résolution n° E-2017-61

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 371-04-2017 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce s'avèrent d'intérêt local.
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final dans la mesure où il sera similaire au projet de règlement.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 2 juin 2017
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

Contrat pour un programme d'engagement et de formations relatives à l'environnement auprès d'élèves du primaire en 2017-2018

Résolution n° E-2017-62

- Dans le cadre du Plan de protection des sources d'eau, octroyer un contrat à l'organisme Québec'ERE pour la réalisation d'un programme d'engagement et de formations relatives à l'environnement auprès d'élèves du primaire, en 2017-2018, pour un montant maximal de 22 233,60 \$ (taxes en sus si applicables), conformément à l'offre de service du 19 mai 2017. Autoriser la direction générale de la CMQ à diffuser ces rapports aux intervenants ayant participé à l'étude ou à l'activité de concertation.

Référence : Rapport décisionnel du 2 juin 2017
Certificat trésorerie : CT-2017-13
Responsable : Environnement – Protection des sources d'eau

Adoptée à l'unanimité

Contrat pour un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'eau auprès d'élèves du secondaire en 2017-2018

Résolution n° E-2017-63

- Dans le cadre du Plan de protection des sources d'eau, octroyer un contrat au Groupe d'éducation et d'écovigilance de l'eau (G3E) pour la réalisation d'un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'eau auprès d'élèves du secondaire, en 2017-2018, pour un montant maximal de 14 995 \$ (taxes en sus si applicables), conformément à l'offre de service du 24 mai 2017.

Référence : Rapport décisionnel du 2 juin 2017
Certificat trésorerie : CT-2017-14
Responsable : Environnement – Protection des sources d'eau

Adoptée à l'unanimité

Entente pour la réalisation par Mobili-T de plans de gestion des déplacements en entreprise dans la région métropolitaine de Québec – Addenda 2

Résolution n° E-2017-64

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer un deuxième addenda à l'entente pour la réalisation par Mobili-T de plans de gestion des déplacements en entreprise dans la région métropolitaine de Québec, intervenue en 2015, afin de majorer le montant de 22 500 \$ à 37 500 \$ et de prolonger cette entente jusqu'au

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

30 juin 2018 ou jusqu'à épuisement des crédits alloués, selon la première échéance à être atteinte.

Référence : Rapport décisionnel du 2 juin 2017
Certificat trésorerie : CT-2017-15
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée à l'unanimité

Transport des matières dangereuses

Les membres présents discutent du dossier du transport des matières dangereuses.

Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis - Projet 3.3 : Partenariat avec des détaillants en alimentation et le milieu des HRI (hôtels, restaurants et institutions)

Résolution n° E-2017-65

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un diagnostic régional, d'un plan d'action et d'un rapport de démarchage permettant de comprendre les problématiques et les enjeux liés à l'accès des producteurs agricoles, agrotransformateurs ou transformateurs aux détaillants en alimentation et au milieu des hôtels, restaurants et institutions (projet 3.3), le tout conditionnellement à la signature de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019.

Référence : Rapport décisionnel du 2 juin 2017
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2017-58 à E-2017-65, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.



PRÉSIDENT DE LA SÉANCE



SÉCRÉTAIRE CORPORATIVE